

Jean-Baptiste André Godin à Charles René Noizet, 13 octobre 1868

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (9)

Collation1 p. (340bisr)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Charles René Noizet, 13 octobre 1868, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/45807>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[13 octobre 1868](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Noizet, Charles René](#)

Lieu de destinationMetz (Moselle)

Description

Résumé Sur le procès opposant Godin à Corneau frères. Godin rappelle à Noizet sa lettre du 2 septembre 1868 et il lui demande s'il doit faire faire une nouvelle copie des brevets égarés. Il l'avertit qu'il va devoir se rendre à Metz pour voir les experts.
Support Un « bis » a été ajouté à la plume au numéro original du folio, 340.

Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Lieux cités [Metz \(Moselle\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023
